

Toutefois, il convient de signaler que cette dernière cloche en a remplacé trois autres qui avaient été fondues avant elle, mais qui ont été fêlées ou brisées successivement, comme on va le voir ci-après.

La première avait été bénie le 16 septembre 1803 par M. Lenoir, curé, mais elle fut cassée quelques années plus tard.

La seconde, fondue en 1810, a été bénie le 3 mai de la dite année, comme le prouve son acte de baptême figurant sur les registres de la Cure et ainsi conçu :

« Ce jourd'hui trois mai 1810, ayant charge, nous avons procédé à la bénédiction de la susdite cloche de Saint-Pierre, selon les rites du Pontifical, en présence de M. Pierre Deschamps, Bourgeois d' à Beaune, Propre à Pommar, et de Dame Marie Masson, son épouse; de plus, M. Jacques Perreaux-Buffet, Maire de la Commune, et du sieur François Léchenaux, Propre, Adjoint; les frais de la refonte de la cloche ont été faits, les habitants cotisés. »

La troisième cloche, remplaçant la précédente, fêlée ou brisée, a été bénie le 17 juillet 1820 ainsi que le constate son acte de baptême inscrit, fait assez rare, sur le registre des délibérations communales de l'époque :

« L'an mil huit cent vingt, le dix-sept juillet, a été bénite une cloche par M. Antoine Bigarne, ancien Chanoine de Beaune, Archiprêtre-Curé de Meursault, assisté de M. Emiliand Gaudry, Curé de la paroisse de Pommar, sous la gestion de M. Perreaux-Beranger, Maire dudit Pommar, et de M. L'échenaux-Gaillot, Adjoint; elle a eu pour parrain M. Ambroise Xavier Mathieu, Négociant, Propriétaire à Pommar, et Juge au Tribunal de Commerce de Beaune, et pour marraine Madame Jeanne Charlotte Emilie Monge, veuve de M. Nicolas Joseph Marey, Propriétaire bienfaisant de la paroisse de Pommar; elle a été fondue par les sieurs Joseph Alexis Baudouin et Augustin Leneveux, ayant le poids de 352,5 kilogrammes, qui répondent à 705 livres, et se sont les sus-nommés soussignés. »

RÉPARATIONS A L'ÉGLISE ET AUX CLOCHES

Un édifice important comme l'église, datant de 1757 a besoin d'être maintenu en bon état, ce qui implique que l'on a dû y faire, de temps en temps, des réparations assez élevées; en voici l'énumération :

1803 : 746 F. ; 1809 : 842 F. ; 1820 : 1.515 F.

1840 : réparations au clocher (non chiffrées).

1862 : réparations à l'église.

1896 : travaux divers à l'église : 12.690 F. exécutés par M. Vautret, Entrepreneur à Beaune.

1930 : réfection de la toiture : 36.380 F.

24 juillet 1959 : réparations à la grosse cloche.

— d° — subvention de 100.000 F. à M. le Curé par la Commune à titre de contribution dans la dépense d'électrification des cloches.

ACHAT ET INSTALLATION

En 1955, on fit l'acquisition, pour l'accompagnement des chants religieux, d'un orgue de chœur.

Afin de doter l'église d'une température acceptable en hiver, on procéda, en 1957, à l'installation d'un système de chauffage à air pulsé; les travaux commencèrent le 4 novembre et, le 30 du même mois, ceux-ci étant terminés, on fit un essai concluant; le 8 décembre suivant, ce chauffage commença à fonctionner; on nous a dit qu'il donnait entière satisfaction.

LES PROCESSIONS DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE BEAUNE A POMMARD

Dans le cours des siècles passés, et à la demande de l'échevinage beauinois, le Chapitre de la Collégiale Notre-Dame de Beaune se rendit quelques fois en procession en l'église de Pommar, afin de demander la pluie, dont les récoltes

avaient le plus grand besoin; voici, relevées dans les registres capitulaires de l'époque, les dates auxquelles eurent lieu ces processions :

27 juin 1504, 28 juillet 1509, 18 juin 1512, 1^{er} juillet 1517, 18 juillet 1534, 1^{er} juillet 1581, 3 juillet 1583, 13 août 1587, 1^{er} août 1599, 2 septembre 1600, 28 mai 1603, 31 juillet 1608, 27 août 1612, 8 juillet 1613.

La dernière procession du même genre se déroula en 1832; partie de Pommar, elle alla en l'église de Villy-le-Moutier invoquer saint Révérien, mais elle ne put rentrer en bon ordre à cause de la pluie.

L'ANCIENNE CURE

Avant la Révolution, le Curé de Pommar habitait la Maison presbytérale qui se trouvait alors à l'emplacement occupé ensuite par la famille Bourgoigne, situé rue de la Métairie; en 1840, cette maison appartenait à Jean Pursset, en 1845 à Michelot-Dupont, en 1878 à Michelot-Noiroi François, en 1892 à Thevenin Jacques, puis à sa veuve, en 1911 à Thevenin Pierre Paul. Cette cure avait été achetée, en 1696, par le Chapitre de Beaune.

En 1744, les habitants firent effectuer des réparations dans cet immeuble qui fut vendu comme bien national.

La Cure possédait, en outre, 2 ouvrées de vigne au Clos Blanc et, à Nantoux, 10 ouvrées de vigne et 7 soitures de pré adjugées 5.800 livres.

Sur une pierre de la citerne de l'ancienne Cure, on pouvait lire ceci : JE FUS FAITE EN 1709 AUX FRAIS DE M. NICOLAS RENTIER, CURE.

LA CURE ACTUELLE

Elle est située rue Notre-Dame, au fond d'une cour à laquelle on accède par une grande porte cochère.

En 1835, on fit, dans le bâtiment de cette Cure, pour 1.729 F. de réparations et, en 1865-67, on le restaura entièrement, ce qui entraîna une dépense de 10.800 F.; enfin, en 1876, on remplaça la vieille porte cochère, en bois, par une porte en fer.

Depuis la séparation des Églises et de l'État, la Commune loue le presbytère au desservant de la paroisse.

LE LOGEMENT DU VICAIRE

Le 12 novembre 1738, les habitants de Pommar demandèrent à l'Evêque diocésain de vouloir bien nommer un Vicaire afin d'aider le Curé dans l'accomplissement de son ministère.

Dans le but de pourvoir au logement de ce Vicaire, ils achetèrent le 5 octobre 1739, moyennant 1.500 livres, une maison, avec un petit jardin, située rue des Buttés, au côté sud de l'église; cette maison appartenait à M. Pierre Bernard Parigot-Bataille, Chanoine de Beaune.

Sur ce prix d'achat, 100 livres ont été données par M. Vivant Micault, Fermier Général, 100 par M. Claude Theureau d'Auxan, et 400 par M. Claude Gauthey.

De 1740 à 1789, la dite maison a donc été habitée par le Vicaire de la paroisse, puis vendue comme bien national pour 1.062 livres.

LES CROIX

Avant la Révolution, un certain nombre de croix avaient été érigées en divers points du territoire de la Commune; plusieurs ont disparu, d'autres subsistent toujours.

Celles qui n'existent plus sont : la croix de bois des Epenots; citée en 1665, elle se trouvait à la pointe du Guidon, là où est actuellement le poste d'essence; la croix de la Maison-Dieu, à l'intersection de la route et du chemin des Lormes; elle était également citée en 1665.